



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 28966

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des rapatriés. Il appelle en particulier son attention sur le retard pris dans la mise en oeuvre du nouveau dispositif d'aides aux rapatriés réinstallés prévu par l'article 25 de la loi de finances rectificative de 1998. En effet, la publication du décret portant création de la Commission nationale d'aide aux rapatriés réinstallés tarde à venir, ce qui inquiète de nombreuses associations. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre rapidement les mesures nécessaires afin que cette commission puisse voir le jour.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur la situation difficile des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée, en situation de surendettement. Le décret n° 99-469 instaurant un nouveau dispositif d'aide au désendettement a été signé par le Premier ministre le 4 juin 1999 (Journal officiel du 6 juin). La commission nationale chargée d'examiner les dossiers va se mettre en place très prochainement, compte tenu de l'urgence des problèmes à régler. Il est précisé, en outre, qu'un crédit de 100 MF a d'ores et déjà été voté par le Parlement pour le fonctionnement de ce nouveau dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28966

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2448

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5164